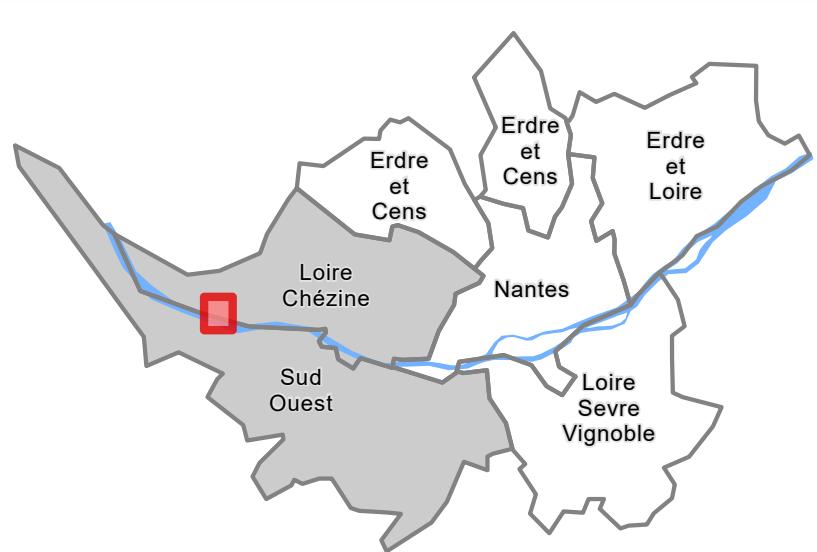


Planche J9



Approuvé le 05 avril 2019

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Sud Ouest, Loire Châzine
Commune(s) : Coulon, Le Pellerin

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

Zone

Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

Linéaire commercial souple

Linéaire commercial strict

Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services

Polarité commerciale majeure

Polarité commerciale intermédiaire

Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise

Périmètre de projet urbain intégrant des commerces

Pôle de services

Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés

Emplacement réservé pour mixité sociale

Servitude de constructibilité limitée

Emplacement réservé pour projet d'intérêt général

Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

Espace Boisé Classé (EBC)

Espace Paysager à Protéger (EPP)

Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

Parciale

Emprise Bâtie

Surface en eau

Limite communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm

Référentiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

Implantation du bâti

Recul / Retrait minimal

Implantation obligatoire

Zone non-aédficandi

Protections patrimoniales

Séquence urbaine de type 1

Séquence urbaine de type 2

Périmètre patrimonial

* Patrimoine bâti

+ Petit patrimoine bâti

◆ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination

▼ Cone de vue

Liaisons

..... Principe de liaison viaire

.... Principe de liaison modes actifs

Périmètres reportés

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)

Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR)
du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

GRILLE DE REPERAGE

